



ALIOU SOW, MINISTRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LA DÉCENTRALISATION : «Le budget participatif des collectivités locales est une option du gouvernement »

Le ministre des Collectivités locales et de la Décentralisation, Aliou Sow, est passé hier devant le Conseil économique et social pour l'adoption de la loi du budget participatif des collectivités locales.

Cette loi est passée sans contestation devant les membres de cette institution. « Le budget participatif des collectivités locales est une option du gouvernement », a déclaré le ministre des Collectivités locales et de la Décentralisation, Aliou Sow. Il est passé hier devant le Conseil économique et social pour l'adoption de la loi du budget participatif des collectivités locales. Pour lui, le Sénégal n'est pas un pays aussi pauvre qu'un individu ne pourra plus payer une taxe annuelle de 1200 francs par an.

C'est une politique d'adhésion et de persuasion des uns et des autres. « Une commission est mise en place pour la révision du code des collectivités locales. Depuis 15 ans, il y a des choses que nous avons dépassées et qui méritent d'être revues », a-t-il soutenu. Concernant le découpage de Sangalkam, à en croire le ministre, il n'est écrit nulle part que le découpage administratif doit se faire à telle période.

Ce que la loi et les règlements n'interdisent pas et que le moral me permet, je le défendrai aux côtés des populations. Vu la densité de cette localité, il est nécessaire de faire ce découpage ». Il a ajouté en outre qu' « il faut que les collectivités commencent à travailler avec les outils informatiques car il est temps de changer de méthode de travail ».

Le ministre a révélé que « les fonds de généralité aux collectivités ont augmenté de 100% dont il ignore le montant ». Le maire de Thiaroye sur mer, Ndiaga Niang, trouve que cette loi permettra à la réalisation de leurs collectivités. « Cette loi va permettre aux populations de s'acquitter d'une taxe annuelle de 1200 Fcfa.

C'est un acte de participation à la réalisation de sa commune ou de sa collectivité », a souligné M. Niang. Il poursuit que « le ministre doit trouver un moyen de communication efficace pour que les populations comprennent l'utilité de la loi du budget participatif sur les collectivités locales ».

Zachari BADJI (Stagiaire)

Quotidien d'Information Générale le Matin (28 avril 2011)

<http://www.lematindafrique.com>